

GROUPE DE TRAVAIL 2 : PROJET DE TERRITOIRE

Projet de Commune nouvelle

Date :	11/10/16	Lieu :	Bouray	Durée :	de 14h00	à 18h00
--------	----------	--------	--------	---------	----------	---------

Ordre du jour	Partager les informations sur les projets importants des 2 communes Imaginer les évolutions possibles pour esquisser le projet de territoire Définir les grandes orientations du projet de territoire
Participants Bouray	Jacques CABOT, Gilles VOISE, Georges LEVIER, Jean-François BRUNELLI, Robert LONGEON
Administratifs	Céline OUBRY, Christelle RICHARD, Martine IDLAS
Participants Lardy	Dominique BOUGRAUD, Gérard BOUVET, Lionel VAUDELIN, Nassim BELKAÏD, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Eric ALCARAZ, Dominique GORVEL, Claudine BLAISE, Isabelle LAMBERT, Claude ROCH
Administratifs	Rozenn POUSSARD, Denis HOUDLETTE

1. Ouverture de la réunion à 14h

Monsieur Jacques CABOT, Maire de Bouray-sur-Juine et Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de Lardy, accueillent les conseillers pour le 1er groupe de travail.

Madame BOUGRAUD indique que ce groupe de travail est le plus important car la commune nouvelle doit être construite sur un projet de territoire. Les grands thèmes déjà identifiés correspondent aux compétences qui restent aux communes.

Il est proposé aux participants de commenter ou compléter les diapositives présentées avec les thèmes d'actions et leur déclinaison (voir document joint).

Le compte-rendu sera diffusé aux participants et à l'ensemble des conseillers municipaux.

Rozenn Poussard propose de rédiger le compte-rendu de la séance, celui-ci sera validé par les deux maires.

2. Construire une identité de territoire durable

Construire une identité de territoire durable : aménager l'espace dans le respect de l'environnement, préserver la qualité de l'habitat et les espaces naturels, développer les circulations douces...

Gérard BOUVET, adjoint au développement durable, évoque deux sujets d'actualité entre les deux communes : la liaison douce entre le rond-point de la Honville et le rond-point Brise-Charrue, la mise en place d'un agenda 21 global sur un territoire élargi, celui de Lardy s'achevant à la fin de l'année 2016.

Jacques CABOT rappelle un engagement fort de Bouray, la non consommation d'espaces agricoles (encore deux entreprises agricoles sur son territoire) et évoque les similitudes entre les deux communes : collaboration avec le Département pour l'acquisition de terrains et leur classement en espaces naturels sensibles, application du zéro phyto dans l'entretien des espaces verts. La commune de Bouray est évidemment intéressée par l'élaboration d'un agenda 21 à l'échelle du territoire de la commune nouvelle.

L'amélioration de l'offre de transport pour les habitants est également une préoccupation des élus (mise en place d'une navette pour les bénéficiaires du CCAS, le marché de Lardy, la maison des jeunes à l'espace Cassin...). Bouray est engagée dans Rézo Pouce. Ce dispositif permet de faire de l'autostop de façon sécurisée en utilisant des moyens de repérage moderne (téléphone, GPS...). 3 arrêts sont identifiés à Bouray-sur-Juine, notamment pour les besoins de déplacements vers la gare de Bouray, des personnels travaillant à la Maison Valentine et au centre de formation Compass au domaine de Frémigny.

Pour Gérard BOUVET, Rézo Pouce est un moyen alternatif de déplacement qui doit rentrer dans un schéma global de circulation et de stationnement aux abords de la gare de Bouray. Pour agir et pour être efficace, il faut travailler avec les communes voisines et en particulier Bouray qui est traversée par le flot de véhicules qui se rend à la gare.

Jacques CABOT indique que le parking du gymnase de Bouray, inoccupé pendant la journée, pourrait servir de parking relais pour les personnes qui se rendent à la gare.

Claude ROCH dit que les transports en commun relèvent de la compétence communautaire*. Il faut demander à la communauté de communes de s'en occuper.

Dominique BOUGRAUD répond que les transports infra-communaux ne sont pas une compétence de Juine et Renarde. Il s'agit de mettre en place une navette électrique de préférence qui permettrait de faciliter les déplacements des habitants isolés dans les quartiers, entre le Bourg et le Pâté et maintenant Bouray, pour se rendre chez le coiffeur, le médecin ou dans les petits commerces. Le territoire de la commune nouvelle se prête tout à fait à ce projet.

Jacques CABOT rappelle l'historique de cette compétence pour Juine et Renarde. La communauté y a renoncé car le coût serait énorme. Une étude a montré que les demandes de déplacements des habitants des autres communes sont essentiellement dirigées vers Etampes, le projet n'était donc pas pertinent pour les communes du nord de la communauté. Aujourd'hui, une autre étude est en cours avec deux autres communautés mais on ne dispose pas encore des résultats. Si une navette était mise en place au niveau de la communauté, ce serait deux services complémentaires.

*NDLR : le transport n'est pas encore une compétence communautaire.

Dominique GORVEL parle d'une solution subventionnée par les caisses de retraites « Sortir plus », à 1,50 € le trajet.

Dominique BOUGRAUD répond que cette information doit être transmise au CCAS, tout en ajoutant que les caisses de retraites se désengagent de ce type de dispositif.

Claude ROCH demande quelles sont les obligations du Parc naturel régional du Gâtinais français pour Bouray.

Jacques CABOT répond que cela implique le zéro pesticides, la coupure de l'éclairage public la nuit entre minuit et 5h30 du matin et l'installation de bornes pour le rechargement des véhicules électriques. Il conclut en disant que les deux communes partagent la même sensibilité environnementale, qu'elles sont d'accord pour poursuivre l'entretien des espaces verts en zéro pesticide et pour travailler dans le cadre d'un agenda 21.

Dominique GORVEL demande quel est le rapport avec la commune nouvelle.

Dominique BOUGRAUD répond que la commune nouvelle permet de mener des actions en synergie et de les accélérer sans avoir besoin de passer par des conventions entre communes.

Robert LONGEON demande pourquoi la compétence environnement ne pourrait pas être transférée à la communauté de communes.

Gérard BOUVET répond qu'il a déjà approché la communauté sur ce sujet mais que pour l'instant, ce n'est pas du tout une priorité pour elle. Si on veut avancer en matière de développement durable, il faut le faire avec des gens volontaires.

Dominique BOUGRAUD ajoute que la communauté de communes ne peut pas tout faire. Il y aurait une perte de proximité, le maire doit rester l'interlocuteur privilégié de la population sur certains sujets et l'acteur de terrain.

Gérard BOUVET ajoute que le problème de circulation et de stationnement autour des gares n'est pas celui de la communauté de communes. Il précise qu'il participe aux réunions sur l'Agenda 21 de Chamarande, la préoccupation environnementale est donc partagée par d'autres communes de Juine et Renarde mais il n'y a pas la même proximité et la même convergence d'intérêts qu'avec Bouray-sur-Juine.

Robert LONGEON indique que les communes de Bouray et Lardy pourraient travailler sur tous ces sujets par conventions.

Dominique BOUGRAUD répond que s'il faut faire des conventions pour tous les sujets que l'on a en commun, alors autant créer une commune nouvelle. La communauté de communes ne peut pas prendre toutes les compétences. Il faut réfléchir à un territoire plus cohérent pour exercer les compétences communales. La communauté de communes doit d'abord s'attacher à exercer les compétences qu'elle a déjà prises.

Jacques CABOT ajoute qu'il est plus difficile de traiter ces sujets avec Etréchy qui n'a pas les mêmes préoccupations pour l'environnement.

Pierre LANGUEDOC indique qu'il faut donc définir l'intérêt commun, comme par exemple l'élaboration d'un agenda 21 entre deux territoires qui s'emboîtent l'un dans l'autre. La commune nouvelle permettra aussi avoir plus de poids dans les décisions de la communauté de communes.

3. Consolider et développer les services à la population

Offrir une même qualité de services publics communaux à tous les habitants dans un contexte budgétaire contraint, porter des investissements que les communes ne pourraient pas mener seules

Robert LONGEON s'interroge sur la mutualisation. La rationalisation des services ne se fera t-elle pas au détriment des habitants, avec moins de services ?

Dominique BOUGRAUD répond qu'il n'est pas question de supprimer des services. Au contraire, il s'agit de les maintenir et de les développer si nécessaire grâce aux économies résultant de la mutualisation des moyens et des équipements. Typiquement, les habitants de Cochet et du Pâté vont pouvoir désormais avoir une mairie annexe avec la mairie de Bouray dans laquelle ils pourront effectuer leurs démarches administratives. La commune de Lardy avait dû décider de fermer sa mairie annexe au Pâté car elle n'avait pas les moyens de la faire fonctionner en raison du manque de personnel et parce qu'elle ne pouvait offrir qu'un service à minima.

Robert LONGEON demande si la mairie annexe de Bouray sera pérenne. Les deux mairies pourraient aussi réduire leurs horaires d'ouverture.

Dominique BOUGRAUD répond qu'il faut être pragmatique. Le Pâté, le Cochet et Bouray représenteront plus de 5000 habitants sur la commune nouvelle. En terme de population et de localisation géographique, il est évident que la mairie de Bouray a une utilité majeure.

Elle ajoute que la commune nouvelle va permettre de développer de nouveaux services à la population, comme la navette évoquée tout à l'heure et aussi de conforter des services existants qui faute de fréquentation suffisante, pourraient disparaître à terme. Par exemple, le CCAS de Lardy a dû annuler une sortie cabaret pour les aînés faute de participants en nombre suffisant pour avoir des tarifs intéressants. De la même façon, on est quelquefois à la limite d'annuler des semaines de vacances de sportives car il n'y a pas assez d'enfants de Lardy inscrits. C'est pareil pour les séances de cinéma, un film coûte 1000 Euros. Si la salle est remplie, le reste à financer est moindre pour la commune. La plupart des services offerts à Lardy sont deçà des capacités d'accueil, il y a donc un intérêt évident à les proposer dans les mêmes conditions d'accès aux Bouraysiens.

Robert LONGEON demande pourquoi tous ces services ne pourraient pas être proposés aux habitants des communes limitrophes par conventions.

Jacques CABOT répond que les communes ne peuvent pas passer leur temps à conclure des conventions et à refacturer ensuite les prestations aux autres communes, cela nécessite un temps administratif considérable. De plus, cela n'assure pas la continuité du service, on a déjà fait l'expérience dans le passé d'une commune qui a dénoncé la convention d'accueil des enfants de Bouray dans son centre de loisirs.

Dominique BOUGRAUD ajoute que Lardy a des équipements, notamment les équipements sportifs, financés par elle à 100% en fonctionnement et en investissement mais utilisés à 50% par des Bouraysiens et des Janvillois dans le cadre des associations sportives.

Claude ROCH demande pourquoi on ne transfère pas ces équipements à la communauté de communes.

Dominique BOUGRAUD répond à Madame Roch qu'elle sait très bien que les Larziacois n'ont pas pu disposer du gymnase Cornuel géré par l'Arpajonnais. Elle refuse catégoriquement que les équipements sportifs soient transférés à la communauté de communes.

Céline OUBRY (directrice des services de Bouray) parle de la vie des services communaux de Bouray. Aujourd'hui, chaque commune doit passer des marchés, payer ses factures, organiser son conseil municipal, gérer son personnel. Une commune nouvelle représente un gain de temps considérable pour les services support. Cela ne signifie pas qu'il y aura réduction des services car sur le terrain, il faudra toujours des ATSEM, des agents des services techniques...

Dominique GORVEL demande ce qu'il adviendra de la direction des services, Robert Longeon demande si l'organisation future des services est déjà arrêtée.

Céline OUBRY indique que la question de la direction ne se pose pas, la directrice la plus gradée reprenant la direction des services de la commune nouvelle.

Rozenn POUSSARD (directrice de Lardy) précise que l'organisation des services ne sera pas bouleversée à la création de la commune nouvelle. Ce qui est déjà certain, c'est que la gestion des ressources humaines sera centralisée à Lardy, le service étant plus structuré et tout à fait en capacité de traiter les payes et carrières des 22 agents de Bouray. La comptabilité sera également reprise par Lardy, la dématérialisation totale de la gestion comptable permettant aux élus de Bouray de viser les bons de commandes sans avoir à se déplacer.

Dominique BOUGRAUD ajoute que des services de Lardy pourraient aussi déménager à Bouray. Enfin, la commune nouvelle sera bénéfique pour les agents car elle leur offrira plus de possibilités d'évolution de carrière.

Maintenir une offre de services structurante et de qualité sur le territoire (enseignement, santé, sécurité, secours, poste...)

Jacques CABOT indique qu'il faut consolider l'offre de services sur le territoire, par exemple la poste.

La mairie de Bouray va bientôt accueillir une agence postale dans ses locaux qui permettra de maintenir une amplitude d'ouverture satisfaisante. Il faut aussi conserver la Poste sur Lardy Bourg. C'est la même chose pour nos relations avec la SNCF, une commune avec un poids démographique plus important, sera plus écoutée.

Il cite l'exemple de la création d'une maison de santé. Aujourd'hui, de nombreuses communes se lancent dans ce type de projet coûteux et se font concurrence à l'intérieur du même bassin de vie, conséquence, faute de médecins en nombre suffisant, ces maisons de santé se remplissent avec des professions paramédicales. Au sein d'une commune nouvelle, il n'y aura qu'une seule maison de santé.

Robert LONGEON explique que cela ne fonctionne que s'il y a des médecins.

Dominique BOUGRAUD répond que si la commune a une offre de services attrayante, elle attirera plus facilement les professionnels de santé. Elle ajoute que la strate démographique est un critère de recherche pour les médecins.

4. Garantir à nos enfants de bonnes conditions de scolarité

Jacques CABOT indique que les rythmes scolaires sont un vrai sujet, une harmonisation est envisageable dans le cadre du prochain PEDT qui prendra en septembre 2017.

Dominique BOUGRAUD ajoute que cela simplifierait grandement l'organisation des associations sportives et de loisirs qui doivent jongler avec les rythmes différents entre Bouray et Lardy.

Robert LONGEON demande que l'on fasse quelque chose pour les jeunes ados qui sont souvent désœuvrés.

Annie DOGNON, adjointe à l'enfance jeunesse de Lardy indique que cela relève de la compétence de la communauté de communes. Il y a peut-être une communication à améliorer et aussi une navette à organiser pour que les jeunes de Bouray viennent à la maison des jeunes de l'espace Cassin à Lardy. La navette pourrait aussi aller chercher les jeunes de Lardy Bourg.

Isabelle LAMBERT revient sur l'idée de construction d'un lycée. Elle affirme que cette décision qui appartient à la région, est très politique et repose sur l'idée de mixité des origines sociales des élèves. Elle doute fortement de la possibilité d'une implantation d'un lycée à Lardy.

Jacques CABOT affirme que c'est une idée pertinente et qu'il faut la faire avancer comme on l'a fait dans le passé pour la construction du collège à Lardy. Dans le cadre de l'agenda 21, il faut s'engager à ce que les déplacements de nos enfants soient le plus courts possible.

5. Animer la vie locale, associative, culturelle et sportive

Dominique BOUGRAUD indique que les associations drainent les deux populations des deux communes. A ce titre, il est important de mutualiser et pérenniser les équipements sportifs et culturels sur le territoire. Dans le cadre de la commune nouvelle, leur utilisation peut être optimisée. De même, elle permettra d'éviter les doublons dans l'offre culturelle (exemple, même film diffusé à Bouray et Lardy), le télescopage des calendriers et permettra un meilleur remplissage des salles.

Méridaline DUMONT, adjointe à la culture de Lardy explique que le jumelage est un exemple typique de projet qui doit se mener à l'échelle du bassin de vie et non pas juste sur une commune car les collégiens susceptibles de participer aux échanges, résident à la fois sur Lardy, Bouray.

Eric ALCARAZ, adjoint au sport, à la vie associative et au commerce à Lardy cite l'exemple du forum des associations. Cette année, deux forums ont été organisés sur les deux communes, à un jour d'intervalle. Les associations de Bouray présentes sur les 2 forums, ont dit avoir recueilli plus d'inscriptions qu'à Bouray. En terme de fréquentation et de mobilisation des services, il serait bien plus judicieux d'avoir un seul forum.

Méridaline DUMONT indique que la commune nouvelle permettra également de mutualiser la communication sur les manifestations culturelles et sportives. Pour la saison culturelle, on pourra déposer un dossier pour un contrat de développement culturel qui intégrera Bouray-sur-Juine, ce qui nous permettra d'avoir plus de moyens et de mieux remplir la salle. La commune nouvelle sera donc doublement gagnante.

Jacques CABOT dit que la commune nouvelle doit s'engager vis-à-vis des associations à maintenir et à développer les moyens, le but n'étant pas de réduire le nombre d'associations. On aura une meilleure visibilité sur les disponibilités de salles grâce à une gestion unifiée des équipements. Par exemple, le gymnase de Bouray pourrait accueillir les sports de combats qui manquent de locaux sur Lardy.

6. Développer et dynamiser le commerce de proximité

Jacques CABOT explique que la commune de Bouray a le projet de créer une zone artisanale pour aider à l'installation d'artisans à la recherche de locaux ou de terrains à un prix raisonnable.

Dominique BOUGRAUD dit que c'est un axe de développement intéressant pour la commune nouvelle. Il faut aussi encourager le commerce local et le marché de Lardy par la mise en place d'une navette entre Bouray et le Bourg. La taille de la commune est aussi un élément important pour l'implantation d'un commerce même si on regarde aussi la zone de chalandise.

Jacques CABOT dit qu'il faut réfléchir à l'échelle du bassin de vie pour l'implantation des commerces pour éviter qu'un commerce en gêne un autre, il doit y avoir une répartition équilibrée sur le territoire.

Lionel VAUDELIN précise qu'il n'est pas prévu de galerie commerçante dans l'Intermarché qui sera construit à Jacques Cartier.

Eric ALCARAZ dit qu'il faut aussi réfléchir au commerce éphémère. La commune nouvelle pourrait louer un local quelques mois à des personnes qui veulent créer une activité.

Jacques CABOT dit qu'il est difficile pour des personnes démarrant une activité de trouver des locaux. De plus en plus de créateurs viennent voir le maire pour lui demander la mise à disposition de locaux normalement destinés à des associations. L'un des objectifs de la commune nouvelle pourrait être de rechercher des locaux pour les mettre à disposition de créateurs d'entreprise.

7. Valoriser notre patrimoine, promouvoir le tourisme

Valoriser notre patrimoine naturel et bâti présentant un intérêt touristique ou historique, promouvoir le tourisme à partir des atouts de notre territoire.

Jacques CABOT explique que l'on peut s'appuyer sur l'expérience du Parc naturel régional du Gâtinais français qui a mis en place des boucles équestres qui passent dans la commune par des points d'intérêt (bistrot, restaurant...). Le département crée aussi des itinéraires de randonnée. Il y a tout un partenariat et un travail de communication à développer. Il cite un événement d'ampleur nationale à Cerny, le meeting aérien, qui n'a actuellement aucune retombée pour Lardy et Bouray.

Robert LONGEON dit qu'il faudrait pouvoir proposer aux séminaristes de Frémigny (340 chambres) des itinéraires touristiques.

Dominique BOUGRAUD dit que les communes ont un patrimoine touristique extraordinaire (parcs, châteaux, bords de Juine) qu'il faut mettre en avant. Le tourisme, c'est aussi des retombées économiques et des emplois sur place.

Gérard BOUVET évoque le développement des circulations douces de Saint-Vrain à Chamarande, à faire passer au plus près des sites remarquables, et notamment par le Château du Mesnil Voisin.

Dominique BOUGRAUD dit que la commune nouvelle devra s'inscrire dans les dispositifs de promotion touristique existant au niveau régional ou départemental. C'est l'un des axes de travail du département car l'Essonne n'est pas suffisamment mise en valeur.

8. Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants

Dominique BOUGRAUD rappelle la spécificité du territoire de Lardy avec ses deux gares RER. Lardy s'est engagée dans un programme de vidéo protection priorisé sur les gares, le collège et une entrée de ville (rond-point Brise Charrue).

Gérard BOUVET précise que les liaisons radio qui vont être créées pour la vidéo protection pourront aussi être utilisées pour connecter les sites entre eux et faire passer tous les flux (internet, téléphonie), ce qui générera des économies sur les télécommunications. Puis, il explique pourquoi Lardy n'a pas transféré sa police à la communauté de communes. Il avait proposé une organisation sur deux pôles, Etréchy et Lardy s'appuyant la spécificité de Lardy et sur le fait qu'elle avait déjà une police municipale. Ce scénario a été rejeté par la communauté qui souhaitait que la police intercommunale reste basée à Etréchy.

Dominique BOUGRAUD ajoute que dans ces conditions, Lardy a décidé de conserver le service sur la commune, d'autant plus que d'un point de vue juridique, il s'agit d'un service commun, non obligatoire et non d'une compétence.

Jacques CABOT déclare que la police intercommunale a apporté un vrai service à la commune de Bouray qui n'en disposait pas, mais que depuis l'arrivée de Boissy-sous-Saint-Yon, on ne la voit plus. Il adhère donc au maintien de la police municipale pour la commune nouvelle.

Dominique BOUGRAUD précise que la police municipale de la commune nouvelle participera au même titre que la police intercommunale à la mise en œuvre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance désormais de compétence communautaire.

Dominique GORVEL demande s'il est prévu d'augmenter le nombre de policiers municipaux.

Dominique BOUGRAUD répond qu'un recrutement sera nécessaire (c'était déjà dans le programme du mandat) et que le poste pourra être financé en partie avec le retour d'attribution de compensation de Bouray pour la police intercommunale.

9. Développer une action sociale de proximité

Jacques CABOT explique que Lardy et Bouray travaillent déjà ensemble à la communauté de communes pour faire évoluer la compétence soins à domicile qui n'est pas équitable sur le territoire. Actuellement, sur les communes où intervient l'AIMD, les soins s'arrêtent au mieux le samedi midi.

Dominique GORVEL demande s'il s'agit d'une compétence communautaire ou communale.

Dominique BOUGRAUD répond que la communauté est uniquement compétente pour les soins à domicile et la télésurveillance, les autres missions d'action sociale relevant de la compétence des communes.

Jacques CABOT dit que la commune nouvelle aurait plus de poids pour faire évoluer la compétence communautaire de maintien à domicile.

Robert LONGEON demande si le CCAS de Lardy est autogéré. Il demande qui en assure le contrôle.

Dominique BOUGRAUD répond qu'il a son autonomie juridique avec son budget et son propre personnel comme la loi le prévoit. Il est présidé par le maire et contrôlé par un conseil d'administration composé pour moitié d'élus communaux. Il y a une directrice et deux agents administratifs.

Céline OUBRY précise que le CCAS de Bouray fonctionne avec un quart temps. À personnel constant, on peut développer des actions, soulager les élus de la logistique et leur redonner leur rôle d'élus. Le statut de la fonction publique territoriale permet des changements de postes.

Rozenn POUSSARD ajoute qu'il est demandé de la polyvalence et que l'offre de formation du CNFPT très diversifiée, permet aux agents volontaires d'acquérir de nouvelles compétences pour pouvoir changer de poste.

Dominique BOUGRAUD précise qu'il y a le statut d'une part et l'accompagnement humain pour faciliter des évolutions.

10. Principales opérations d'investissements prévues sur les deux communes

Il est proposé d'évoquer les grands projets en cours et à venir pour chacune des communes, et d'organiser par la suite une visite des équipements dans chaque commune pour les élus.

Jacques Cabot présente les projets qui mobilisent la commune de Bouray :

- **L'aménagement du cimetière, de ses abords et de la rue des Champs**

Le projet intègre l'aménagement d'un accueil et d'un parking accessible PMR, la mise en accessibilité PMR du cimetière et traitement des eaux de ruissellement, l'aménagement de la rue des Champs et le traitement des eaux de ruissellement.

Montant de 580.204 € HT, financé à près de 80%, programmation 2016 / 2017.

- **La rénovation et la construction de logements aux 1 et 3 rue de la mairie**

Le projet intègre la rénovation du presbytère et la création d'un gîte communal, la réhabilitation d'une maison de type vernaculaire et la création de deux logements ainsi que la création d'une résidence sociale.

Montant de 1.067.508 € HT, financé à près de 80%, programmation en 2016 (Moe) et 2017/2018.

- **Des travaux de voirie rue de la Fontaine**

Il s'agit de travaux de reprise de la voirie, et du traitement des eaux de ruissellement.

Montant de 158.780 € HT, financé à près de 80%, programmation en 2017.

Dominique BOUGRAUD et Lionel VAUDELIN présentent les projets de la commune de Lardy :

- **La construction d'un pôle de services de 400 m² environ intégrant un foyer des anciens, un CCAS et un poste de police municipal avec un local de vidéo-protection.**

Montant prévisionnel de 1.150.680 € H.T, financé à 50%, livraison en 2017.

- **Un projet de réhabilitation du complexe sportif R. Grenault avec dans une première phase la création de 2 terrains de football en synthétique en lieu et place des ceux engazonnés actuellement en mauvais état.**

Montant prévisionnel de 1.495.000 € H.T, financé à 50%, livraison en 2017.

- **Un projet de réaménagement du pôle gare de Bouray en lien avec le STIF. L'étude de faisabilité va démarrer en décembre 2016 pour une durée d'au moins un an.**

Montant prévisionnel de l'étude de faisabilité : 70.000 € HT, financé à 100%, programmation en 2017 de la phase étude et 2018 /2020 de la phase travaux.

- **La mise aux normes pour l'accessibilité PMR de l'ensemble des bâtiments communaux,** programmation sur 6 ans (2016 - 2022).

- **Un projet visant la requalification de la halle SNCF proche de la gare de Bouray, avec le développement de commerces et de bureaux et notamment des espaces de co-working (télé-centre, plateforme de travail collaboratif...). Programmation des études en 2017.**

- **Un projet d'aménagement d'urbain** dans le secteur du Pâté avec le déplacement de l'Intermarché à côté du centre de secours, la création de nouvelles voiries et la création de logements. Programmation des études en lien avec le phasage des autres projets du secteur.
- **La requalification de l'ancienne bibliothèque du Pont de l'Hêtre** afin de la dimensionner pour accueillir les services techniques. Programmation des études en 2017.
- **L'aménagement du parc de l'Hôtel de ville** (site classé de la Vallée de la Juine), dans une première phase, mise aux normes PMR des cheminements et remplacement de deux passerelles. Réunion avec les financeurs programmée pour déposer les demandes de subventions. Programmation en 2016/2017 de la première phase.
- **Projet de restauration du parc Boussard**, jardin classé, un des rares jardins art déco d'IDF. Programmation en 2017/2018 de la phase études.
- **Divers travaux de réfection de voirie** (ruelles des près et rue de la Juine notamment) et **d'enfouissement** (rue de Panserot notamment). Programmation des travaux en 2017.